

Le geste meurtrier de El Tomi n'est pas lié au soufisme

Certains groupes soufis peuvent cependant dégénérer en sectes, admet un leader spirituel

FRANÇOIS BERGER

L'appartenance de Mahmoud El Tomi à un groupe mystique islamique ne peut expliquer le geste meurtrier du désespéré qui a assassiné, samedi à sa résidence de Longueuil, son épouse et trois de ses cinq filles.

El Tomi, accusé hier du quadruple meurtre et de tentative de meurtre contre deux de ses filles, fréquentait une confrérie pratiquant le soufisme, une forme mystique et ancienne de l'islam basée sur la méditation, la prière et les chants en groupe, ainsi que sur un enseignement spirituel se voulant pacifiste.

« Il est possible qu'un groupe soufi en particulier dégénère en secte sous l'influence d'un dirigeant rigide », a admis hier M. Farhat Jouini, qui dirige à Montréal le centre soufi Naqshbandi, le plus important du genre au Québec. « Mais le soufisme en soi n'est pas sectaire ni fondamentaliste, au contraire », se-

lon M. Jouini qui s'est dit surpris par les rapports médiatiques associant ce mouvement spiritualiste à une secte.

« Le soufisme ne prône pas la violence, et n'est pas dirigé par des gourous », a commenté le frère franciscain Rolph Fernandes, organisateur à Montréal de la « Prière pour la paix », qui réunit une fois par année les pratiquants de diverses religions. « Il y a parfois des groupes qui en considèrent d'autres comme étant des sectes », a ajouté le frère Fernandes qui a des contacts réguliers avec les soufis montréalais.

Pour M. Tim Smith, qui dirige le centre soufi Nimatullahi à l'Île-Bizard, aucune règle ne régit le soufisme. Il s'agit d'une affaire « individuelle », comme dans le bouddhisme zen ou l'hindouisme, ou encore comme chez les moines catholiques. Il admet lui aussi qu'un groupe puisse verser dans le sectarisme, comme c'est le cas chez les

chrétiens, dit-il en donnant l'exemple très connu de la secte du Temple solaire.

Mahmoud El Tomi fréquentait la *tariqa* (ou confrérie) Bourhani, d'obédience soudanaise, logée rue de l'Esplanade à Montréal. Déjà visitée il y a quelques années par le soufi Farhat Jouini, cette *tariqa* d'une vingtaine de membres lui est apparue plutôt « hermétique », mais sans plus.

La place de la femme

Selon Mme Marianne Thibodeau, une enseignante et amie de l'épouse assassinée de Mahmoud El Tomi, ce groupe, qu'elle a fréquenté pendant quatre années jusqu'en décembre dernier, prenait des allures sectaires parce qu'il s'ingérait dans la vie privée de ses membres. On y enseignait, selon elle, que la femme doit se soumettre à son mari.

Pourtant, « il n'y a rien de tel dans le soufisme », clame M.

Jouini. Dans son centre de l'avenue du Parc, les femmes ne sont pas séparées des hommes pendant les cérémonies et elles ne sont pas non plus obligées de porter le voile.

Mais « n'importe qui peut se réclamer du soufisme », ajoute M. Jouini.

Mme Thibodeau, qui avait fréquenté la famille El Tomi, croit toutefois que le groupe mystique a pu influencer négativement Mahmoud qui était devenu de plus en plus déprimé.

Cet Égyptien d'origine, qui était avocat dans son pays avant d'immigrer au Québec avec sa famille il y a quinze ans, connaissait des difficultés d'intégration, il n'avait pas d'emploi et reprochait à son épouse sa religion catholique, selon des amis et voisins de la famille à Longueuil. Il aurait également été violent avec sa femme, qui avait demandé le divorce.

Tous ces facteurs peuvent être déterminants pour expliquer

son geste, plutôt que son appartenance au soufisme, selon M. Jouini.

Selon le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles, qui a publié l'an dernier une étude descriptive sur les principaux groupes religieux, il y avait au Québec en 1991 quelque 45 000 musulmans, surtout à Montréal. Un chiffre qui peut avoir maintenant grimpé à 70 000 ou 80 000, selon certaines estimations.

Le nombre de soufis (six millions en Égypte seulement, soit 16 % de la population) est indéterminé au Québec. Les estimations de diverses sources vont de quelques centaines à plusieurs milliers.

Au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles on note qu'il existe au moins deux centres soufis à Montréal et probablement quelques autres centres non officiels dans des maisons privées.

Libéré, Ferreira récidiverait

C'est l'avis exprimé par deux psychiatres

YVES BOISVERT

Même s'ils divergent complètement sur le diagnostic, les deux psychiatres qui ont examiné Agostino Ferreira le considèrent dangereux et disent que les risques de récidive sont fort élevés.

Ferreira, 32 ans, a été déclaré coupable de sept agressions sexuelles et d'une tentative de meurtre dans deux procès, l'autome dernier, et la Couronne demande qu'il soit déclaré « délinquant dangereux ». Il a en outre admis deux meurtres.

Si Ferreira est déclaré délinquant dangereux, sa peine sera « indéterminée » et il n'aura pas droit à une libération conditionnelle. Son cas serait revu après trois ans de détention, puis aux deux ans.

Le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, doit maintenant décider si le caractère violent des crimes commis par Ferreira, leur répétition et sa personnalité font de lui quelqu'un d'exceptionnellement dangereux incapable de résister à ses pulsions.

Hier, la psychiatre Dominique Bourget, d'Ottawa, a dit que Ferreira souffre de schizophrénie. Si elle avait eu à se prononcer sur sa responsabilité criminelle, pendant le procès, elle aurait même dit que Ferreira n'avait pas la capacité d'apprécier la portée de ses actes, son contact avec la réalité étant selon elle « très superficiel ».

« Il a une dangerosité psychotique très élevée », a-t-elle opiné. Ferreira a une longue histoire de troubles mentaux, dit-elle. Elle note même des signes d'autisme à l'enfance, dans ses difficultés d'adaptation.

« Depuis environ dix ans, il est en proie à un délire religieux. Il croit que Dieu lui parle dans ses rêves. Sa pensée est désorganisée. Son jugement est affecté. Son discours est vague, illogique et métaphorique. Il se présente tantôt comme Dieu, tantôt comme le diable. Il n'est capable d'aucune autocritique. Il vit des hallucinations. »

« S'il n'est pas traité, les risques de récidive sont extrêmement élevés. Il est d'ailleurs à prévoir qu'il refuserait le traitement, car il ne s'estime pas du tout malade. Il m'a dit que l'issue pour lui n'avait aucune importance, car sa vie est finie et il croit qu'il s'agit de la dernière année pour tout le monde », a-t-elle dit.

Le docteur Bourget avait été approchée par la défense au printemps dernier, quand Ferreira avait un avocat. Elle l'a rencontré longuement au mois de mai, à Parthenais, et également lundi au palais de justice.

Un délire fictif ?

Le docteur Paul-André Laffleur, de l'Institut Philippe-Pinel, appelé par la Couronne, estime quant à lui que Ferreira fait semblant d'être délirant.

Ce psychiatre estime que le discours délirant de Ferreira n'est pas assez soutenu. Le délire a d'ailleurs diminué pendant les 30 jours qu'il a passés à Pinel du 18 septembre au 16 octobre. Peut-être cette simulation avait-elle pour but de se soustraire à la responsabilité criminelle, a dit le docteur Laffleur.

Mais pour ce psychiatre, il est clair que la vie passée de Ferreira, avant son arrestation, ne laisse pas voir de signes de schizophrénie. Il avait un emploi relativement stable comme serveur, avait des amis, a même eu une relation amoureuse pendant plusieurs mois.

Le docteur Laffleur croit plutôt à des « troubles de la personnalité » à caractère narcissique et histrionique ou théâtral. Il ajoute que Ferreira est atteint aussi d'une « paraphilie », c'est-à-dire une déviance sexuelle de type sadique. Il prend donc plaisir à la souffrance de sa victime. Il conçoit les rapports humains comme des relations prédateur-victime. Il est incapable d'accepter la critique.

Selon le psychiatre Laffleur, Ferreira est en contact avec la réalité. L'expert l'estime dangereux, tant par l'absence de reconnaissance véritable de ses torts que par le type de gestes violents qu'il a commis et son animosité envers les femmes.

Un traitement peut diminuer les risques, mais il faut pour cela que le délinquant reconnaisse sa responsabilité. Et même après un traitement, les risques sont présents.

L'audition se poursuit ce ma-



Agostino Ferreira

Expliquez comment votre REER crée des milliers d'emplois.

D'habitude, les gens n'aiment pas savoir que
quelqu'un économise deux fois plus d'impôt qu'eux.

En fait, l'explication est assez simple. Il suffit de contribuer au REER du Fonds de solidarité (FTQ) et ainsi vous économiserez deux fois plus d'impôt, comparativement à ce que vous pourriez obtenir avec un REER conventionnel.

Après 12 ans d'activité, le Fonds a aussi fait ses preuves dans la création et le maintien de milliers d'emplois au Québec et son actif est de plus de 1 milliard de dollars.

Lorsqu'ils auront compris à quel point c'est facile, vos amis voudront sûrement se renseigner.

1 800 567-FONDS
Appelez-nous



LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)

LE REER
PORTEUR D'AVENIR

RÉGION DE MONTRÉAL

Siège social
Édifice FTQ-Fonds de solidarité
8717, rue Berri
Montréal H2M 2T9
(Métro Crémazie)
(514) 383-FONDS
3 6 6 3

Centre-ville
12945, rue Sherbrooke Est
1455, rue Peel, 4^e niveau
Montréal (Métro Peel)

Est de Montréal
12945, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
(Aut. 40, sortie Tricentenaire)

Kirkland
Place Kirkland
2758, boul. Saint-Charles
Kirkland

Brossard
Centre commercial Taschereau
6400, boul. Taschereau
2^e étage, Brossard

Laval
2506, boul. Daniel-Johnson
Laval
(Face au Carrefour Laval)

Nouvel
emplacement